

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 300

7 février 2013

SOMMAIRE

Allygold Investment Company S.à r.l.	14386	MOBIK Africa SA	14354
Caramel S.à.r.l.	14354	Mountainstream Holding I S.à r.l.	14361
Chestrom S.à r.l.	14374	Natex S.A.	14356
Chicago Mercantile Exchange Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	14394	New Oil Stream AG	14356
Chicago Mercantile Exchange Luxem- bourg S.à r.l.	14389	New Stream AG	14362
Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH	14399	New Stream Petrol Station AG	14356
Draconis S.A.	14354	N.G. Investissements	14355
E.L.C. S.A.	14354	Noble Drilling Leasing S.à r.l.	14358
E.M.A.I.L. S.à.r.l.	14354	Novenergia Renewables Portfolio S.A. ...	14362
Excellencia Investment Management S.à r.l.	14377	Novera Energy S.à r.l.	14356
Food Marketing International S.A.	14385	NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A.	14357
Longchamp s.à r.l.	14358	Olexco S.A.	14355
LuxCap Verwaltung GmbH, Zweignieder- lassung Luxembourg	14358	Opportunity Three	14356
Lux Lab Edit Press S.A.	14358	Oronte S.A.	14359
Mano	14357	Oud Thamen Holding S.A.	14359
Matra Investment S.A.	14358	Oud Thamen Holding S.à r.l.	14359
Maude S.A.	14361	Ouessant S.A.	14359
MDC L.C. I S.à r.l.	14361	Owens Invest	14359
Megatouch Luxembourg S.à r.l.	14362	Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.	14392
Mercier Investissements Financiers S.A.	14361	Panford Investments S.à r.l.	14360
Mersch Investments S.à r.l.	14363	Panta Rei S.A.	14360
Metalogix Europe S.à r.l.	14357	Parcoy S.à r.l.	14359
Micro-Investissements S.A.	14362	PEP Credit Investor Luxco SARL	14360
Mida S.A.	14357	Pompes Funèbres PAUL BRANDENBUR- GER S.à.r.l.	14360
Milestone S.à r.l.	14362	Prime Credit 1 S.à r.l.	14360
Millebiert S.à r.l.	14355	SCR, SCI	14400
Millebiert S.à r.l.	14355	Seka S.A.	14400
Milo Holdings S.à r.l.	14357	Trust Investment Partner	14400
Min Asset Management S.A.	14355	Wilton Holding S.A.	14397
		YOLA Investments S.à r.l.	14400

Draconis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.453.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003107/10.

(130002617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

E.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 106.210.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Helmsange, le 07/01/2013.

Référence de publication: 2013003110/10.

(130002723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

E.M.A.I.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 88.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003111/10.

(130003194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Caramel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.857.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003046/10.

(130002602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

MOBIK Africa SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 147.742.

EXTRAIT

A la suite de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2012, il résulte que:
- M. Thomas STUDER a démissionné de sa position d'administrateur A de la Société avec effet au 18 décembre 2012;
- M. Matej CUKJATI, né le 28.09.1973 à Ljubljana, Slovénie, résidant au 186, Dunajska cesta, 1000 Ljubljana, Slovénie, a été nommé administrateur A de la Société avec effet au 18 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mobik Africa S.A.

Référence de publication: 2013003314/14.

(130002492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Millebiery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 12, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 14.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003312/10.

(130002912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Min Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003313/10.

(130002936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Millebiery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 12, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 14.872.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003311/10.

(130002603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

N.G. Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003322/10.

(130002784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Olexco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.712.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2012

Avec effet au 1^{er} octobre 2011, la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OLEXCO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013003339/14.

(130002649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

New Stream Petrol Station AG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 136.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003323/10.

(130002665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Novera Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003324/10.

(130003198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Natex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 77.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003326/10.

(130002953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

New Oil Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 136.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003328/10.

(130002663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Opportunity Three, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 139.683.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2012

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- Accusé de réception de la non-acceptation du mandat de gérant par Monsieur Guilherme Dray;
- Nomination de M. Alvaro Roquette, né à Lisbonne le 29/01/1964, demeurant professionnellement à 1050-161 LISBOA (Portugal), Av. Miguel Bombarda, 35, à la fonction de gérant de la société pour une durée indéterminée.
Clémency, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003336/14.

(130002736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Mida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.775.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013003308/10.

(130002650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Mano, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 162, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 43.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003296/10.

(130002581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.920.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65641 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003289/10.

(130002579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Milo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.599.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65633 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003291/10.

(130003039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.900.

Suivant l'assemblée générale annuelle tenue par l'associé unique en date du 3 octobre 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013003335/14.

(130002877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Matra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013003285/10.

(130003183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Lux Lab Edit Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 153.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003278/10.

(130002879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

LuxCap Verwaltung GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.032.

Les comptes annuels de la société de droit allemand LUXCAP VERWALTUNG GMBH au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003280/10.

(130003322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Longchamp s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 46.725.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003274/10.

(130002544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Noble Drilling Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.921.910,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.690.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, qui remplace la version antérieure déposée le 7 novembre 2011 sous la référence L 110176134 ainsi que le rapport de gestion et le rapport d'audit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Pour Noble Drilling Leasing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013003331/14.

(130002488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Parcoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.436.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013003346/11.

(130002738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Owens Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 163.564.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013003344/10.

(130002923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Ouessant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OUESSANT S.A.

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2013003343/12.

(130003206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Oronte S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 97.351.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003341/10.

(130002804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Oud Thamen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Oud Thamen Holding S.A.).**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue de Siggy vu Lëtzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 47.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013003337/11.

(130002946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

PEP Credit Investor Luxco SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003362/10.

(130002925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Panta Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 156.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003356/10.

(130002409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Panford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013003355/10.

(130002897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Prime Credit 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013003353/12.

(130002651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pompes Funèbres PAUL BRANDENBURGER S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 63.137.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 janvier 2013.

Pour POMPES FUNEBRES PAUL BRANDENBURGER SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013003351/12.

(130002831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Mountainstream Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013003294/12.

(130003090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Maude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.954.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 12 novembre 2012

Les actionnaires nomment en remplacement de la société PKF Abax Audit, démissionnaire, la société Compliance & Control, R.C.S. Luxembourg B 172482, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de commissaire.

Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 et qui approuvera les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2013003301/15.

(130002696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

MDC L.C. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.976.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 January 2013.

Samer Halawa / Francis James Conway / Jacob Mudde / Martinus Weijermans

Manager A / Manager A / Manager B / Manager B

Référence de publication: 2013003303/12.

(130003088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Mercier Investissements Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 171.303.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Société tenue au siège social en date du 19 décembre 2012 que Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, née à Hayange (France), le 20 avril 1976 avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommée avec effet immédiat aux fonctions d'Administrateur de la Société en remplacement de M. Roel SCHRIJEN, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013003287/15.

(130002815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Micro-Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.702.

Les comptes annuels au 31/ 12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2013003307/11.

(130002415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Milestone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 31.289.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MILESTONE SARL du 04 décembre 2012 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 32 Grand' Rue, L-1660 Luxembourg au 9A rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003309/13.

(130002525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Megatouch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1131 Luxembourg, 20, rue Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 111.112.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003304/10.

(130002999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

New Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003329/10.

(130002662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.943.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003333/10.

(130002693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Mersch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.933.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventeenth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Roder Investments No.1 Limited, a company incorporated in England and Wales with limited liability, having its registered office at 1 Churchill Place, London, E14 5HP, United Kingdom,

hereby represented by M^e Marc MEHLEN, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Roder Investments No.2 Limited, a company incorporated in England and Wales with limited liability, having its registered office at 1 Churchill Place, London, E14 5HP, United Kingdom,

hereby represented by M^e Marc MEHLEN, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies Law") and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Mersch Investments S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships or government bodies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, sale and repurchase, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in, retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral or guarantees and enter into all types of security documents or guarantees for the purpose of securing or guaranteeing its own obligations and the obligations and expenses of its shareholders, or the obligations and expenses of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.

4.7 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 The Company may also provide investment management, advisory and execution services to other companies affiliated or not (including partnerships in which it is interested, its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties) provided that the Company may not enter into any transaction or provide any services which would cause it to be engaged in any activity that would

be considered as a regulated activity of the financial sector as governed by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

4.9 The Company may act as a manager of and/or agent for any other company, corporation, partnership or other entity whether incorporated or organized in Luxembourg or foreign countries.

4.10 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares

Art. 6. Corporate Capital.

6.1 The share capital may be represented by shares having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at one hundred forty thousand twelve Pounds Sterling (£ 140,012.-) divided into:

a) one hundred forty thousand two (140,002) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each (the "Ordinary Shares"); and

b) ten (10) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each (the "USD Ordinary Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Notwithstanding the fact that any subscription, dividend, liquidation or redemption payments will be made in Pound Sterling, the value of the USD Ordinary Shares is linked to the USD/GBP exchange rate and for the purpose of these Articles:

- "Aggregate USD Subscription Price" means twenty million one hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five US Dollars (USD 20,174,875);

- "USD/GBP Spot Rate" means the USD/GBP spot rate determined by the Company in good faith and in a commercially reasonable manner on the date falling two business days prior to the date of the relevant calculation; and

- "USD Ordinary Share Value" means, at any moment, the product of the Aggregate USD Subscription Price and the USD/GBP Spot Rate divided by ten (10).

6.3 All the Shares are entitled to distributions in accordance with Article 17. Upon the winding up of the Company, all the Shares are entitled to distributions in accordance with Article 19.

6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be. For all purposes, the Company shall treat any balance standing to the special premium reserve as fungible and will not reserve it to the holder of Shares having made the contribution.

Art. 7. Shares Rights, Transfer and Redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies Law shall apply.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.3 Each Share has the right to one vote.

7.4 The Ordinary Shares shall not be redeemable.

7.5 The USD Ordinary Shares, shall be redeemable at the option of either the Company or of the holders thereof, subject to the following provisions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements that must not be older than 3 weeks at the date of the relevant board meeting;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per share shall be equal to the USD Ordinary Share Value (without prejudice to the Company's obligation to pay any declared, but unpaid, dividends); and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights, shareholders have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1. The Company is administrated by a board of managers composed of four (4) managers appointed by the general meeting of shareholders. A majority of managers shall be resident in Luxembourg and there is no requirement that managers be shareholders. The appointment and removal of the managers, their powers, remuneration and duration of office (if any) are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Any such decision to remove a manager shall become effective upon the appointment of the same number of managers in compliance with Article 10.1 above.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager who is physically present in Luxembourg throughout the meeting may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, it being understood that no manager who is physically present outside Luxembourg shall be permitted to participate in a meeting of the board whether by these means or otherwise. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary in Luxembourg, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Powers of the management.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13. Delegation of powers - Liability.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the Company to one (1) or more Luxembourg resident managers, who will be called "Director(s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.

14.1 Where there is a sole shareholder, the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Liquidation

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

The shareholder(s) of the Company may shorten the term of the financial year at any time.

Art. 16. Annual statutory accounts.

16.1 Each year, as of the date of the financial year end, the board of managers will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 17. Distributions.

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3 Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers.

17.4 Distributions shall be made to shareholders pro rata to the aggregate contribution value (corresponding, for the Ordinary Shares to their nominal value, plus paid in share premium and, for the USD Ordinary Shares, to their USD Ordinary Share Value) of their Shares. The Shareholders can unanimously derogate from this rule or authorise the board of managers to discretionarily derogate from this rule.

Art. 18. Interim Dividend.

18.1 The board of managers is authorised to declare, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends to the shareholders subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the interim accounts may not be older than 3 weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for

distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies Law or of the Articles.

Art. 19. Liquidation.

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the majority of shareholders in meeting as defined by article 142 of the Companies Law.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

a) Firstly, to the holders of USD Ordinary Shares, for each USD Ordinary Share, a payment equal to the USD Ordinary Share Value and to the holders of the Ordinary Shares the amount subscribed for the Ordinary Shares (and in the case of insufficiency of net liquidation proceeds, pari passu between the two classes by value (being par plus premium for the Ordinary Shares and USD Ordinary Share Value for the USD Ordinary Shares) of the shares;

b) Secondly, all remaining amounts shall be paid to the holders of the Shares pro rata the value (being par plus premium for the Ordinary Shares and USD Ordinary Share Value for the USD Ordinary Shares) of the shares.

Art. 20. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, Roder Investments No.1 Limited and Roder Investments No.2 Limited subscribe for the entire share capital as follows:

Ordinary Shares			
Shareholder	Number of Ordinary Shares	Aggregate Share Premium (Pounds Sterling)	Aggregate Subscribed Amount (Pounds Sterling)
Roder Investments No.1 Limited	70,001	34,930,499.-	35,000,500.-
Roder Investments No.2 Limited	70,001	34,930,499.-	35,000,500.-
TOTAL	140,002	69,860,998.-	70,001,000.-
USD Ordinary Shares			
Shareholder	Number of USD Ordinary Shares	Aggregate Share Premium (Pounds Sterling)	Aggregate Subscribed Amount (Pounds Sterling)
Roder Investments No.1 Limited	5	6,249,995.-	6,250,000.-
Roder Investments No.2 Limited	5	6,249,995.-	6,250,000.-
TOTAL	10	12,499,990.-	12,500,000.-
TOTAL ORDINARY SHARES AND USD ORDINARY SHARES			
TOTAL	140,012	82,360,988.-	82,501,000.-

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, together with an amount of eighty-two million three hundred sixty thousand nine hundred eighty-eight Pounds Sterling (£ 82,360,988.-) to be allocated to the share premium reserve, so that the amount of eighty-two million five hundred one thousand Pounds Sterling (£82,501,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following Managers for an undetermined period:

a. Mr. Jean-Guibert MAHY, born on 20 March 1977 in Anderlecht, Belgium, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b. Mr. Gregor McMILLAN, born on 4 April 1970 in London, United Kingdom, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c. Mr. David WIDART, born on 12 June 1977 in Marche-en-Famenne, Belgium, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

d. Mr. Manfred ZISSELSBERGER, born on 11 July 1949 in Teisnach, Kreis Regen, Germany, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (€ 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder on behalf of the appearing parties has signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Roder Investments No.1 Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles avec une responsabilité limitée, ayant son siège social à 1 Churchill Place, London, E14 5HP, United Kingdom,

ici représentée par Maître Marc MEHLEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Roder Investments No.2 Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles avec une responsabilité limitée, ayant son siège social à 1 Churchill Place, London, E14 5HP, United Kingdom,

ici représentée par Maître Marc MEHLEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont invité le notaire en charge, à énoncer les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est par la présente constituée comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est "Mersch Investments S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg en vertu d'une résolution du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement des participations, des actions et obligations et des dépôts en banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des "partnerships" ou corps gouvernementaux, d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que d'aliéner par vente, mise en pension, échange ou autres, de titres, obligations, créances, billets, instruments financiers, participations dans des "partnerships" et autres droits et obligations de tous genres (y compris des produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des sociétés filiales ou affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous quelque forme que ce soit auprès de (i) ses associés et des sociétés du groupe ou des filiales de ses associés et (ii) des professionnels du secteur financier ou des sociétés du groupe ou filiales de ces professionnels du secteur financier (y compris des véhicules créées pour un objet particulier - special purpose vehicles - créées par des professionnels du secteur financier ou créées conjointement avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés à destination de particuliers sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, les sociétés du groupe ou les sociétés affiliées à ses associés, des professionnels du secteur financier et des sociétés du groupe ou sociétés affiliées de professionnels du secteur financier.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de sécuriser ou garantir ses propres obligations ainsi que les obligations et les dépenses de ses associés, ou les obligations et les risques pris par des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.

4.6 La Société peut également intervenir dans des contrats de vente à terme, y compris tout contrat de vente à terme prépayé.

4.7. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois des prêts octroyés par des particuliers ou l'acceptation des dépôts de la part des particuliers).

4.8. La Société peut également fournir des services de gestion d'investissements, de conseil et d'exécution à des sociétés affiliées ou non affiliées (y compris à des "partnerships" dans lesquelles elle a un intérêt, ou à l'un de ses associés ou aux sociétés du groupe ou affiliées à ses associés, ou aux professionnels du secteur financier ou aux sociétés du groupe ou affiliés à ces professionnels du secteur financier), sous réserve toutefois que la Société ne pourra pas conclure de transaction ou fournir des services qui pourraient être qualifiés d'activités du secteur financier régis par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

4.9 La Société pourra agir comme gérant et/ou mandataire de toute autre société, "partnership" ou autre entité constituée au Luxembourg ou en pays étrangers.

4.10 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est composé de parts sociales ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante mille douze Livres Sterling (£ 140.012), divisé en:

a) cent quarante mille deux (140.002) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires"); et

b) dix (10) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires USD" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales").

Nonobstant le fait que les paiements relatifs aux souscriptions, aux dividendes, à la liquidation ou au rachat seront fait en Livres Sterling, la valeur des Parts Sociales Ordinaires USD est liée aux taux de change USD/GBP et pour les besoins de ces Statuts:

"Prix de Souscription Total USD" désigne vingt millions cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze Dollars américains (USD 20.174.875); et

"Taux au Comptant USD/GBP" désigne le taux au comptant USD/GBP tel que déterminé par la Société de bonne foi et de manière commercialement raisonnable à 10.00 heures à la date précédant de deux jours ouvrables le jour du calcul.

6.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à distribution conformément à l'Article 17. En cas de liquidation de la Société toutes les Parts Sociales donnent droit à distribution conformément à l'Article 19.

"Valeur de Part Sociale Ordinaire USD" désigne, à tout instant, le résultat de la multiplication du Prix de Souscription Total USD et du Taux au Comptant USD/GBP divisé par dix (10).

6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale de prime d'émission, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale de prime d'émission peut être librement distribuée et est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas. En tout cas de figure, la Société traitera toute solde de la réserve spéciale de prime d'émission comme fongible et ne le réservera pas à la disposition de l'associé qui a effectivement fait l'apport en question.

Art. 7. Droits attachés aux Parts Sociales, Cession et Rachat.

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de Parts Sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 Les Parts Sociales Ordinaires ne sont pas rachetables.

7.5 Les Parts Sociales Ordinaires USD sont rachetables à l'initiative des détenteurs de celles-ci ou de la Société aux conditions suivantes:

(i) le rachat ne pourra qu'être réalisé en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant d'états financiers intermédiaires ne précédant pas plus de 3 semaines la date de réunion du conseil de gérance pertinente;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins que n'ait lieu une diminution correspondante du capital social; et

(iii) le prix de rachat par part sociale sera égal à la Valeur de Part Sociale Ordinaire USD (sans préjudice de l'obligation de la Société de payer des dividendes déclarées mais impayées).

Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé, ainsi que ses héritiers, représentants et ayant-droits ou les créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, les associés doivent se référer aux états financiers de la Société, ainsi qu'aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par quatre (4) gérants nommés par l'assemblée générale des associés d'après une liste de candidats proposés par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires. La majorité des gérants doivent demeurer au Luxembourg, et il n'est pas nécessaire qu'ils aient le statut d'associé. La nomination et la révocation des gérants, leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation. Toute décision de révoquer un gérant prendra effet dès la nomination du même nombre des gérants en conformité avec l'article 10.1 ci-dessus.

Art. 11. Déroulement des réunions du conseil de gérance.

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant. Les obligations du président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance.

11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être traitée par le conseil de gérance à moins que la réunion ne se tienne au Luxembourg.

11.3 Le président ou tout gérant pourra convoquer une réunion du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirment leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans convocation préalable. La convocation, qui pourra être envoyé par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement adoptées si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant, qui est physiquement présent au Luxembourg durant une réunion du conseil de gérance, pourra participer à ladite réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement, étant précisé

qu'un gérant se trouvant physiquement hors du Luxembourg lors de la réunion ne saurait participer à la réunion par l'un quelconque de ces moyens ou autrement. La participation à une réunion par l'un quelconque de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

11.7 Les décisions d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire au Luxembourg, et conservés au siège social de la Société. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou autrement seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et effectives au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue, à condition qu'une résolution circulaire ne sera valable et effective que si chaque gérant a signé ladite résolution circulaire à un moment où il/elle se trouve physiquement présent(e) au Luxembourg. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense, sera géré par le conseil de gérance au nom et pour le compte la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Responsabilité.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière (daily management) de la Société à un ou plusieurs gérants résidant au Luxembourg, qui prendra/ont la dénomination de "Délégué(s) à la gestion journalière".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investis du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation entière ou substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

13.3 Hormis décision spéciale du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier pour toutes les affaires liées à la gestion journalière pour lesquelles la Société est liée par la signature d'un (1) seul Délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

13.4 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Chaque gérant est un simple mandataire de la Société, et il ne peut être tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Règles procédurales pour les assemblées des associés.

14.1 Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, dans le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une décision des associés n'est valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle décision.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Liquidation

Art. 15. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} jour de janvier d'une année et se termine au 31 décembre de l'année prochaine.

Le(s) associé(s) peuvent abrégé la durée de l'exercice social à tout moment.

Art. 16. Comptes sociaux annuels.

16.1 Chaque année, à la date de la fin de l'exercice social, le conseil de gérance établit un bilan comprenant (i) un bilan des actifs mobiliers et immobiliers et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe synthétisant tous les engagements de la Société, ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 Au même moment, le conseil de gérance établit un compte des profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'annexe et le compte des profits et pertes, pendant la quinzaine de jours précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 17. Distributions.

17.1 Le solde créditeur du compte des profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.

17.3 Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables, à être distribués sur proposition du conseil de gérance.

17.4 Les distributions seront faites aux associés au pro rata de leur valeur de contribution totale de leurs Parts Sociales (qui correspond pour les Parts Sociales Ordinaires à leur valeur nominale, augmentée des primes d'émission payées et qui correspond pour les Parts Sociales Ordinaires USD à leur Valeur de Part Sociale Ordinaire USD). Les Actionnaires peuvent déroger à l'unanimité cette règle ou autoriser le conseil de gérance de déroger à cette règle de façon discrétionnaire.

Art. 18. Dividende intérimaire.

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à déclarer le paiement de dividendes intérimaires aux associés, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de 3 semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être audités, doivent démontrer l'existence de montants distribuables suffisants.

18.2 Les montants distribuables équivalent au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (y compris toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 19. Liquidation.

19.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société, et qui seront désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.

19.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris, de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés dans l'ordre suivant:

a) Premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires USD pour chaque Part Sociale Ordinaire USD, un montant égal à la Valeur de Part Sociale Ordinaire USD et aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires le montant souscrit pour les Parts Sociales Ordinaires (et dans le cas d'insuffisance du produit net de la liquidation, paripassu entre les deux classes par la valeur des Parts Sociales (étant la valeur nominale plus la prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires et la valeur des Parts Sociales Ordinaires USD pour les Parts Sociale Ordinaires USD);

b) Deuxièmement tout solde sera versé aux détenteurs de Parts Sociales au pro rata la valeur des Parts Sociales (étant la valeur nominale plus la prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires et la valeur des Parts Sociales Ordinaires USD pour les Parts Sociales Ordinaires USD).

Art. 20. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été établis, Roder Investments No.1 Limited et Roder Investments No.2 Limited déclarent souscrire l'ensemble du capital social comme suit:

Parts Sociales Ordinaires				
Associé	Nombre de Parts Sociales Ordinaires	Montant total de la prime d'émission (Livres Sterling)	Montant total de la souscription (Livres Sterling)	
Roder Investments No.1 Limited	70.001	34.930.499,-	35.000.500	
Roder Investments No.2 Limited	70.001	34.930.499,-	35.000.500	
TOTAL	140.002	69.860.998,-	70.001.000	

Parts Sociales Ordinaires USD				
Associé	Nombre de Parts Sociales Préférentielles USD	Montant total de la prime d'émission (Livres Sterling)	Montant total de la souscription (Livres Sterling)	
Roder Investments No.1 Limited	5	6.249.995,-	6.250.000,-	
Roder Investments No.2 Limited	5	6.249.995,-	6.250.000,-	
TOTAL	10	12.499.990,-	12.500.000,-	

TOTAL DES PARTS SOCIALES ORDINAIRES ET DES PARTS SOCIALES ORDINAIRES USD

TOTAL	140.012	82.360.988,-	82.501.000,-	
------------------------	----------------	---------------------	---------------------	--

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par une contribution en espèces, ensemble avec un montant de quatre-vingt-deux millions trois cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-huit Livres Sterling (£ 82.360.988,-) qui seront affecté à la réserve de prime d'émission, de sorte que la somme de quatre-vingt-deux millions cinq cent un mille Livres Sterling (£ 82.501.000,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Résolutions des associés

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les gérants suivants:
 - a. Monsieur Jean-Guibert MAHY, né le 20 mars 1977 à Anderlecht, Belgique, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
 - b. Monsieur Gregor McMILLAN, né le 4 avril 1970 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
 - c. Monsieur David WIDART, né le 12 juin 1977 à Marche-en-Famenne, Belgique, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
 - d. Manfred ZISSELSBERGER, né le 11 juillet 1949 à Teisnach, Kreis Regen, Allemagne, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. La Société aura son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Estimation des coûts

Le montant des frais, honoraires, rémunérations et charges de toute nature qui devront être supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé au nom des parties comparantes avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MEHLEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 201 .

Référence de publication: 2013003288/608.

(130003098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Chestrom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.458.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth (17) day of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

MONUMENT TRUSTEES LIMITED, a company existing under the laws of Ireland, registered with the Ireland Trade and Corporation Register under number 345558, acting as trustee of as Trustee of Chestrom Trust, located 57 Herbert Lane, Dublin 2, Ireland

here represented by Mrs Emmanuelle BRULE, employee, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 14, 2012.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that MONUMENT TRUSTEES LIMITED prenamed, acting as trustee of Chestrom Trust, is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of CHESTROM S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg 19/21, Boulevard du Prince Henri and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163458 (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Beck on September 9, 2011 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2681 of November 4, 2011, and the articles were amended pursuant to a deed of the undersigned notaire on November 12, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value; and

- that the agenda is as follows:

1.- Amendment of the Company's corporate object and subsequently the article 2 which will be read as follows:

« **Art. 2.** The Company's object is to carry out directly or indirectly of one (1) single investment consisting in the acquiring of one (1) portfolio of green certificates (certificate verdi) (the Portfolio) whose purchase should be made for a maximum total amount of 102.935.000,- Eur, its management and resale, if any. The Company may in particular acquire, the Portfolio by subscription, (forward) purchase and exchange or in any other manner, and/or transfer by sale, exchange or otherwise, possess, administer, develop and manage the Portfolio consisting of green certificates above."

The others provisions of this article 2 will remain unchanged.

2.- Amendment of the date of closure of the accounting year in order to bring it from the 31st of December to the 30th of November of each year, and subsequent amendment of article 19 of the by-laws,

3.- Transitory dispositions

As transitory dispositions, the accounting year started on the 9th of September 2011, finished on November 30, 2012, and the accounting year started on December 1, 2012, will finish on November 30, 2013.

4. In case of prior amendment of article 19, of the by-laws, presentation and approval of the report of the Board of Managers and the balance sheets and of the profit and less account of the company for the fiscal year ended on November 30, 2012, allocation of profit and discharge to Managers.

Then the sole shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to amend point 2.1. of the Company's corporate object as follows

" **2.1.** The Company's object is to carry out directly or indirectly of one (1) single investment consisting in the acquiring of one (1) portfolio of green certificates (certificate verdi) (the Portfolio) whose purchase should be made for a maximum total amount of 102.935.000,- Eur, its management and resale, if any. The Company may in particular acquire, the Portfolio by subscription, (forward) purchase and exchange or in any other manner, and/or transfer by sale, exchange or otherwise, possess, administer, develop and manage the Portfolio consisting of green certificates above."

As a consequence, article 2 will read from now on as follows:

Art. 2.

"2.1. The Company's object is to carry out directly or indirectly of one (1) single investment consisting in the acquiring of one (1) portfolio of green certificates (certificate verdi) (the Portfolio) whose purchase should be made for a maximum total amount of 102.935.000,- Eur, its management and resale, if any. The Company may in particular acquire, the Portfolio by subscription, (forward) purchase and exchange or in any other manner, and/or transfer by sale, exchange or otherwise, possess, administer, develop and manage the Portfolio consisting of green certificates above.

2.2. For the purposes laid down above, the Company may borrow the necessary funds in any form, except by way of public offer, for an overall amount equal to the market value of the Portfolio. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial activities towards the public without having obtained the requisite authorisation.

2.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investment efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

2.5. The shareholders will take all the necessary steps to dissolve and liquidate the Company once the Portfolio is sold and the corporate object mentioned under clause 2.1 has been realised."

Second resolution

The Sole shareholder decides to amend the date of closure of the accounting year in order to bring it from the 31st of December to the 30th of November of year,

As a consequence, article 19 will read from now on as follows:

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on December 1st of each year and ends on November 30th of the next year.

Third resolution

As transitory dispositions, the accounting year started on the 9th of September 2011, finished on November 30, 2012, and the accounting year started on December 1, 2012, will finish on November 30, 2013.

Fourth resolution

As a consequence of the amendment of article 19, of the by-laws, the sole shareholder:

- has taken due knowledge of the report of the Board of Managers relating to the financial year ended on November 30, 2012.
- approves the figures of the balance sheet and of the profit and loss account as per November 30, 2012, as prepared by the Board of Directors.
- takes notices that the result of the past fiscal exercise presents a loss of EUR 20.736,29. The meeting resolves to carry forward the net loss for the financial year of November 30, 2012.
- gives full and complete discharge to the members of the Board in relation to the execution of their mandate during 2012.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MONUMENT TRUSTEES LIMITED, une société existante sous le droit Irlandais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 345558, agissant en qualité de trustee du Trustee of Chestrom Trust sis au 57, Herbert Lane, Dublin 2, Irlande

ici représenté par Mme Emmanuelle BRULE, résident professionnellement au L - 1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, selon procuration reçue en date du 14 décembre 2012.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que MONUMENT TRUSTEES LIMITED, précitée, agissant en qualité de trustee du Trustee of Chestrom Trust, est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de CHESTROM S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19/21 bvd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163458 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2681 du 4 novembre 2011, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 12 novembre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que le capital social de la Société est fixé à Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale; et

- que l'ordre du jour est le suivant:

1/ Modification de l'objet social de la société et en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit

Art. 2. «

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, directement ou indirectement, d'un (1) seul investissement consistant en l'acquisition d'un portefeuille de certificats verts (certificate verdi) (le Portefeuille) dont le prix d'acquisition maximum total ne dépassera pas 102.935.000,- d'Euros, la gestion de ce dernier ainsi que sa revente, le cas échéant. La Société peut notamment acquérir, le Portefeuille par souscription, achat (à terme) et échange ou de toute autre manière et/ou transférer par vente, échange ou de tout autre manière, posséder, administrer, développer et gérer le Portefeuille composé des certificats sus décrits.

Les autres points restent inchangés.

2.- Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 novembre au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification subséquente de l'article 19 des statuts.

3.- Dispositions transitoires.

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant commencé le 9 septembre 2011, s'est terminé le 30 novembre 2012, et l'exercice social ayant commence le 1^{er} décembre 2012 se terminera le 30 novembre 2013.

4. En cas de modification de l'article 19 de statuts ci-avant, présentation et acceptation du rapport de gestion du conseil de gérance et approbations du bilan et le compte de pertes et profits au 30 novembre 2012, affectation du résultat et décharge à donner aux gérants.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le point 2.1. de l'article 2 relatif à l'objet social de la société comme suit:

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, directement ou indirectement, d'un (1) seul investissement consistant en l'acquisition d'un portefeuille de certificats verts (certificate verdi) (le Portefeuille) dont le prix d'acquisition maximum total ne dépassera pas 102.935.000,- d'Euros, la gestion de ce dernier ainsi que sa revente, le cas échéant. La Société peut notamment acquérir, le Portefeuille par souscription, achat (à terme) et échange ou de toute autre manière et/ou transférer par vente, échange ou de tout autre manière, posséder, administrer, développer et gérer le Portefeuille composé des certificats sus décrits.

Suite à ce qui précède, l'article 2 relatif à l'objet social se lira comme suit:

Art. 2. «

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, directement ou indirectement, d'un (1) seul investissement consistant en l'acquisition d'un portefeuille de certificats verts (certificate verdi) (le Portefeuille) dont le prix d'acquisition maximum total ne dépassera pas 102.935.000,- d'Euros, la gestion de ce dernier ainsi que sa revente, le cas échéant. La Société peut notamment acquérir, le Portefeuille par souscription, achat (à terme) et échange ou de toute autre manière et/ou transférer par vente, échange ou de tout autre manière, posséder, administrer, développer et gérer le Portefeuille composé des certificats sus décrits.

2.2. Aux fins énoncées ci-dessus, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique, pour un montant global équivalent à la valeur de marché du Portefeuille. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés

affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rattachent à son objet social.

2.5. Les associés prendront toutes les mesures nécessaires afin de dissoudre et liquider la Société une fois que le Portefeuille sera vendu et l'objet social mentionné sous la clause 2.1. réalisé.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 novembre au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 19 des statuts comme suit:

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant commencé le 9 septembre 2011, jour de la constitution de la société, s'est terminé le 30 novembre 2012,

tandis que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} décembre 2012 se terminera le 30 novembre 2013.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, suite à la résolution qui précède, prend connaissance et approuve:

- le rapport de gestion du conseil de gérance,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 30 novembre 2012.

L'associé unique constate que le résultat de l'exercice laisse apparaître une perte nette de EUR 20.736,29. et décide de reporter cette perte,

- donne bonne et valable décharge aux gérants concernant l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Brulé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2012. LAC/2012/60548. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169461/202.

(120224749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Excellencia Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 173.711.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve,
on the thirteenth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared the following:

Mr Ammar DABBOUR, company director, residing at Avenue de Lorraine, 8, B-6762 Saint-Mard (Belgium),

Such appearing party, here personally present, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he declares organized among himself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate Form / Name / Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Excellencia Investment Management S.à.r.l." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the manager;

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the General Partner.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is, subject to its compliance with Shariah principles, the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of interests in Excellencia Capital S.C.A., a société en commandite par actions governed by Luxembourg Law, in the capacity of general partner of that company.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue Sukuk, notes or similar instruments.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-) (the "Shares" and each a "Share").

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders register in accordance with the applicable law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a "Manager") composed of at least one (1) A Manager and two (2) B Managers. They will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any A Manager and the by joint signature of any B Manager together with an A Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by A Manager and any B Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the board of managers.

11.1 Any A Manager solely and any B Manager (jointly with A Manager) may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any A Manager solely and any B Manager (jointly with A Manager) will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its member (the "Chairman"). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Luxembourg Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Governing Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

- Mr Ammar Dabbour, prenamed, twelve thousand five hundred shares	12'500
Total: Twelve thousand five hundred shares	12'500

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as A manager of the Company for an undetermined period:

Mr Ammar DABBOUR, company director, born in Saint Mard (Belgium), on 16 June 1976, residing at Avenue de Lorraine, 8, B-6762 Saint-Mard (Belgium);

3. The Sole Shareholder resolves to appoint as B managers of the Company for an undetermined period:

(i) Mr Anouar HASSOUNE, company director, born in Rabat (Maroc), on 26 July 1975, residing at 33, rue Philippe Girard, F-75010 Paris (France);

(ii) Mr Alexis KAMAROWSKY, company director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, and

(iii) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le treizième jour du mois de décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché du Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Ammar DABBOUR, directeur de sociétés, demeurant à Avenue de Lorraine, 8, B-6762 Saint-Mard (Belgique).

Laquelle partie comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme / Dénomination Sociale / Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Excellencia Investment Management S.à r.l.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-duché de Luxembourg par son Gérant;

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet, sous réserve de sa conformité avec les principes de la Charia, la détention d'intérêts dans toutes entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction, sous quelle que forme que ce soit, de ces détentions et en particulier la détention d'intérêts dans Excellencia Capital S.C.A., une société en commandite par actions, gouvernée par la Loi Luxembourgeoise, en sa qualité de associé-gérant-commandité de cette société.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement.

3.3 La Société peut aussi utiliser ces fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier sous toute forme.

3.4 La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme et émettre à titre privé des Sukuk, de billets à ordre et autres instruments de dette similaires.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associé(s) (chacun un «Gérant») et composé d'au moins un (1) Gérant A et deux (2) Gérants B. Ils forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature seule de tout Gérant A et de tout Gérant B conjointement avec la signature de tout Gérant A ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par tout Gérant A et tout Gérant B.

Art. 11. Délégation et Agent du conseil de gérance.

11.1 Un Gérant A seul et un Gérant B (conjointement avec un Gérant A) peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Un Gérant A et un Gérant B (conjointement) détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Les Gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi de 1915 que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. La Loi de 1915 trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Paiement.

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- Monsieur Ammar Dabbour, douze mille cinq cent parts sociales 12'500

Total: douze mille cinq cent parts sociales 12'500

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cent Euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire.

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2012.

Estimation des frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros.

Résolutions de l'associé unique.

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérant A de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Ammar DABBOUR, directeur de sociétés, né à Saint Mard (Belgique), le 16 juin 1976, demeurant à Avenue de Lorraine, 8, B-6762 Saint-Mard (Belgique).

3. L'Associé Unique décide de nommer comme gérants B de la Société pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Anouar HASSOUNE, directeur de société, né à Rabat (Maroc), le 26 juillet 1975, demeurant au 33, rue Philippe Girard, F-75010 Paris (France);

(ii) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, directeur de sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et

(iii) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DABBOUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16816. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012169561/418.

(120223885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Food Marketing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.471.

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74471, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 407 du 8 juin 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1853 du 9 septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Mariza ANTUNES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe COUIC, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 4.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Richard HAWEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8 rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. HACKEL, M. ANTUNES, C. COUIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17066. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012169615/68.

(120223939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Allygold Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.614.

In the year two thousand twelve, on the seventeenth of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Allygold Investment Company S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 151614, incorporated pursuant to a deed enacted by

Maître Henri Hellinckx, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 745 on 9 April 2010; the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of share-quotas held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the representative of the appearing party and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the twelve thousand five hundred (12,500) share-quotas, representing the entirety of the corporate capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to liquidate the Company.
2. Full and entire discharge to the managers of the company.
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
4. Appointment of the liquidation auditor (Commissaire-vérificateur).
5. Miscellaneous.

IV.- The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The meeting decides to give full and complete discharge to the directors and the statutory auditor for the performance of their mandates until today.

Third resolution

The general meeting decides to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., a Société Anonyme, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, registered with Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 43298 as liquidator of the Company.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, registered with Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 70910, as liquidation auditor (Commissaire-Vérificateur).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Allygold Investment Company S.à r.l.», une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B numéro 151614, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 745 du 9 avril 2010 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Décharge pleine et entière aux gérants.
- 3.- Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Nomination du Commissaire-Vérificateur.
- 5.- Divers

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les associés présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 43298.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur la Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée auprès du registre Registre et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 70910.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,- (mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48966. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012169331/138.

(120223805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.917.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of November,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.917, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010 under number 461. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 25 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 July 2012, number 1805.

The general meeting is opened at 2.30 p.m. with Mrs Martine Zellinger, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Anita Maggipinto, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Mr Matthias Wohlfahrt, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand one hundred British Pounds (GBP 13,100) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to thirteen thousand two hundred British Pounds (GBP 13,200) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

2) Subscription and payment of the new issued share.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being represented at the present general meeting and the represented shareholder declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand one hundred British Pounds (GBP 13,100) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to thirteen thousand two hundred British Pounds (GBP 13,200) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

Subscription and Payment

The newly issued share of the Company is subscribed by the sole shareholder Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150 918,

here represented by Mr Matthias Wohlfahrt, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Chicago on 16 November 2012, which will remain attached hereto,

for a total amount of seventy-nine million two hundred thousand British Pounds (GPB 79,200,000), which shall be allocated as follows:

- one hundred British Pounds (GBP 100) shall be allocated to the share capital of the Company; and
- the remaining cash of seventy nine million one hundred ninety nine thousand nine hundred British Pounds (GPB 79,199,900) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The newly issued share is fully paid up in cash, so that the amount of seventy-nine million two hundred thousand British Pounds (GPB 79,200,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand two hundred British Pounds (GBP 13,200) represented by one hundred thirty two (132) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.917, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 461 du 3 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1805 du 18 juillet 2012.

L'assemblée générale est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Martine Zellinger, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Matthias Wohlfahrt, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de treize mille cent Livres Sterlings (GBP 13.100) par un montant de cent Livres Sterling (GBP 100) jusqu'à un montant de treize mille deux cent Livres Sterling (GBP 13.200) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100).

2) Souscription et libération de la nouvelle part sociale.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de treize mille cent Livres Sterling (GBP 13.100) par un montant de cent Livres Sterling (GBP 100) jusqu'à un montant de treize mille deux cents Livres Sterling (GBP 13.200) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100).

Souscription et Libération

La part sociale de la Société nouvellement émise est souscrite par l'associée unique Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918,

ici représentée par Monsieur Matthias Wohlfahrt, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Chicago, en date du 16 novembre 2012, qui restera annexée au présent acte,

pour un montant total de soixante-dix-neuf millions deux cent mille Livres Sterling (GBP 79.200.000), qui sont affectés comme suit:

- cent Livres Sterling (GBP 100) au capital social de la Société; et
- le solde de soixante-dix-neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling (GBP 79.199.900) au compte prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise est entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de soixante-dix-neuf millions deux cent mille Livres Sterling (GBP 79.200.000) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de treize mille deux cents Livres Sterling (GBP 13.200) représenté par cent trente-deux (132) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de six mille huit cents euros (EUR 6.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO, M. WOHLFAHRT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55414. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169464/154.

(120224766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.479.608,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

In the year two thousand and twelve, on twentieth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,479,608.75, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 123.624 (the "Company").

There appeared:

CAE Luxembourg Acquisition, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of an amount of EUR 1,737,126 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 168574 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerck, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 1,183,687 shares, consisting of 94,681 class A shares, 953,689 class B shares and 135,317 class C shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of CAE Luxembourg Acquisition S.à r.l. as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint CAE Luxembourg Acquisition S.a r.l., with registered office at 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, as liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly binds the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1.479.608,75 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.624 (la «Société»).

A comparu:

CAE Luxembourg Acquisition, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1.737.126 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168574 Associé Unique);

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 1.183.687 parts sociales, comprenant 94.681 parts sociales de classe A, 953.689 parts sociales de classe B et 135.317 parts sociales de classe C, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de CAE Luxembourg Acquisition S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique;
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer CAE Luxembourg Acquisition S.à r.l., avec siège social au 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56676. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169027/124.

(120222645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.918.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of November,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 150.918, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (official gazette) of 3 March 2010 under number 463. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 24 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 July 2012, number 1690.

The general meeting is opened at 3.30 p.m. with Mrs Marie Kaiser, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Martine Zellinger, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Mr Matthias Wohlfahrt, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand one hundred British Pounds (GBP 13,100) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to thirteen thousand two hundred British Pounds (GBP 13,200) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

2) Subscription and payment of the new issued share.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being represented at the present general meeting and the represented shareholder declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand one hundred British Pounds (GBP 13,100) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to thirteen thousand two hundred British Pounds (GBP 13,200) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

Subscription and Payment

The newly issued share of the Company is subscribed by the sole shareholder CME Group Inc., a company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office in Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Internal Revenue Service under tax identification number 36-4459170,

here represented by Mr Matthias Wohlfahrt, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Chicago, on 16 November 2012, which will remain attached hereto,

for a total amount of eleven million eight hundred eighty thousand British Pounds (GBP 11,880,000), which are allocated as follows:

- one hundred British Pounds (GBP 100) are allocated to the share capital of the Company; and
- the remaining eleven million eight hundred seventy-nine thousand nine hundred British Pounds (GBP 11,879,900) are allocated to the share premium account of the Company.

The new share is fully paid up in cash, so that the amount of eleven million eight hundred eighty thousand British Pounds (GBP 11,880,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand two hundred British Pounds (GBP 13,200) represented by one hundred thirty-two (132) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated at five thousand eight hundred euro (EUR 5,800).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et-un novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 463 du 3 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1690 du 5 juillet 2012.

L'assemblée générale est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Marie Kaiser, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Matthias Wohlfahrt, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de treize mille cent Livres Sterling (GBP 13.100) par un montant de cent Livres Sterling (GBP 100) jusqu'à un montant de treize mille deux cents Livres Sterling (GBP 13.200) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100).

3) Souscription et libération de la nouvelle part sociale.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de treize mille cent Livres Sterling (GBP 13.100) par un montant de cent Livres Sterling (GBP 100) jusqu'à un montant de treize mille deux cents Livres Sterling (GBP 13.200) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100).

Souscription et Libération

La part sociale de la Société nouvellement émise est souscrite par l'associée unique CME Group Inc., une société existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Internal Revenue Service sous le numéro d'identification 36-4459170,

ici représentée par Monsieur Matthias Wohlfahrt, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Chicago, en date du 16 novembre 2012, qui restera annexée au présent acte,

pour un montant total de onze millions huit cent quatre-vingt mille Livres Sterling (GBP 11,880,000) qui sont affectés comme suit:

- cent Livres Sterling (GBP 100) au capital social de la Société; et

- le solde, soit onze millions huit cent soixante-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling (GBP 11.879.900) au compte prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise est entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de onze millions huit cent quatre-vingt mille Livres Sterlings (GBP 11,880,000) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de treize mille deux cents Livres Sterling (GBP 13.200) représenté par cent trente-deux (132) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de cinq mille huit cents euros (EUR 5.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER, M. ZELLINGER, M. WOHLFAHRT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55397. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169463/155.

(120224201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Wilton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2 - 8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.098.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the the eighth of November.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Polegate Holdings Ltd, a company existing under the laws of Panama, having its registered office at MMG Tower, 16th Floor 53rd E Street Urbanizacion Marbella Panama City Panama (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Raymond Thill, "maître en droit" residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 8 November 2012, which will remain attached to the present deed,

Which appearing party, acting as said herabove, has requested the notary to state as follows:

That the company WILTON HOLDING S.A., a société anonyme, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, on the 3 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 584 on June 17, 2005, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 106.098;

That the corporate capital of WILTON HOLDING S.A., amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, entirely paid-up.

That the undersigned is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company WILTON HOLDING S.A.,

That the undersigned has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities;

That the undersigned is to be appointed as liquidator of the Company;

That the undersigned herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

That it is witnessed that the undersigned is vested with all the assets of the Company and that the undersigned shall guarantee payment of all liabilities of the Company even if unknown at present;

That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated;

The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by C.A.S. SERVICES, RCS B Number 68.168, with registered at 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, acting as "commissaire to the dissolution";

That full and entire discharge is granted to the incumbent Directors for the performance of their respective assignments;

That the corporate documents shall be kept at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg for the duration of five years.

That Luxembourg Corporation Company S.A. is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Polegate Holdings Ltd, une société de droit panaméen, avec siège social à MMG Tower, 16th Floor 53rd E Street Urbanizacion Marbella Panama City, Panama (l "Associé unique"),

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2012, laquelle procuration reste annexée au présent acte,

Laquelle comparante, és-qualité qu'elle agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société dénommée WILTON HOLDING S.A., avec siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B N°106.098, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, le 3 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 584 du 17 juin 2005.

Que le capital social de la Société WILTON HOLDING S.A. est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Que la soussignée est le seul propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de WILTON HOLDING S.A..

Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par C.A.S. SERVICES, RCS B Numéro 68.168, avec siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Que la société Luxembourg Corporation Company S.A. est autorisée, en nom et pour compte de l'associé unique, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2012 Relation: LAC/2012/53089 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169205/99.

(120223553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 81.397.

—
CERTIFICAT

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Je soussigné, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, certifie ce qui suit, en application de l'article 273 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «loi»):

1. J'ai reçu un projet de fusion par absorption par acte authentique en date du 12 octobre 2012, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2741 du 12 novembre 2012 et relativement à la fusion par absorption (simplifiée) entre les deux sociétés suivantes:

(i) La société à responsabilité limitée «Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH» (la «Société absorbante») (numéro d'identité 2001 24 04 574), ayant son siège social à L-5365 Schuttrange (Munsbach), 18-20, rue Gabriel Lippmann, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.397, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à soixante-dix mille euros (€ 70.000.-), représenté par quatre-vingt-dix (90) parts sociales de classe A et dix (10) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de sept cents euros (€ 700.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par mon ministère en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 939 du 30 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2004, publié par extrait au Mémorial C, numéro 928 du 17 septembre 2004, et

(ii) La société en commandite par actions «DPBI Immobilien KGaA» (la «Société Absorbée») (numéro d'identité 2001 23 00 035), ayant son siège social à L-5365 Schuttrange (Munsbach), 18-20, rue Gabriel Lippmann, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.399, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à trois cent dix mille euros (€ 310.000.-), représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) actions de commanditaire et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de vingt euros (€ 20.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par mon ministère en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 939 du 30 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jacques DELVAUX, en date du 7 juin 2004, publié par extrait au Mémorial C, numéro 931 du 18 septembre 2004.

2. Aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées. La fusion a été réalisée un mois après le 12 novembre 2012, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la Société Absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. En ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable et pour des raisons fiscales luxembourgeoises au 1^{er} janvier 2012 et d'un point de vue légal au 13 décembre 2012 et a entraîné de plein, droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée a cessé d'exister;

c) l'annulation des actions de commanditaire et de commandité de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

Fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Alex Weber.

Référence de publication: 2012169290/45.

(120223388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

SCR, SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg E 4.481.

La propriété des parts se répartit comme suit:

99 parts Monsieur Rizk Mouwannes, demeurant à 38, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange

1 part Mouwannes Groupe siège social L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser R.C.S. Luxembourg E4954.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013002741/13.

(130001515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Seka S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 147.142.

Nous soussignés, FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL (R.C.S. n° B 85.775), dont le siège social se situe au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur LA MENDOLA Vincent, dénonçons avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société SEKA S.A. (R.C.S. n° B-147.142) sise 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2013002746/12.

(130001722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013002841/11.

(130001708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Trust Investment Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.407.

Le Bilan abrégé au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002808/10.

(130001840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.
